

# La maïeutique

*Histoire & développement  
d'une profession médicale*

---

*par Denise ZIMMERMANN*



*Egypte, le Caire, le Musée égyptien, plaque ex-voto en bas de soulagement montrant une femme sur la chaise d'accouchement, entourée de 2 femmes avec têtes de vache*

# Définition

---

L'origine du terme **maïeutique** remonte à la Grèce antique. Issu du grec **maieutikê** qui signifie **l'art de faire accoucher**.

Au sens littéral, la maïeutique désigne l'art de la sage-femme de faire accoucher les femmes, en les aidant à donner naissance. Ce mot est directement lié à la profession. Le rôle de la sage-femme est de faciliter le processus de l'accouchement et d'aider la femme à mettre son enfant au monde. A la fois art et science, elle a évolué au fil des siècles pour devenir une profession médicale reconnue.

Au sens philosophique, lorsque Socrate adopte le terme **maïeutique** dans sa méthode philosophique, il employait ce terme pour décrire son approche dialectique visant à faire **accoucher** les esprits de leurs propres idées.

La maïeutique et le métier de sage-femme partagent une origine commune en ce sens qu'elles impliquent toutes deux un accompagnement du processus de naissance.

# Son histoire

---

## L'antiquité

En Égypte, des représentations montrent des femmes en train d'accoucher sur une chaise spécifique, assistées par des figures féminines aux têtes de vache, probablement des déesses protectrices.

En Grèce, la mère de Socrate, **Phénarété**, était une accoucheuse reconnue.

À Rome, on distingue la **saga**, qui pratiquait des avortements avec un instrument pointu, et la **medicae**, qui soignait et assistait les femmes enceintes.

## Le Moyen-Âge

La maïeutique repose sur une transmission empirique de mère en fille. Les **ventrières** s'occupent des accouchées.

En 1505, le terme **sage-femme** apparaît officiellement. Le mot **matrone** subsiste pour désigner celles qui n'ont pas reçu d'enseignement formel.

# Son histoire

---

## La période moderne

**1722** : Création de la première école de sage-femmes à Strasbourg.

**1748** : Ouverture de l'école de l'Hospice de la Salpêtrière à Paris, un tournant majeur.

**XVIIIème siècle** : **Angélique DU COUDRAY**, sage-femme pionnière, forme des praticiennes en milieu rural et conçoit un mannequin d'accouchement permettant d'apprendre les gestes techniques sans risques pour les patientes.

**1803** : Une loi en France réglemente la profession de sage-femme. Elle instaure des examens et diplômes obligatoires pour exercer. La formation devient plus longue et plus complète.

**XIXème siècle** : Les écoles de sage-femmes se multiplient souvent associées aux grands hôpitaux tels que l'Hôtel-Dieu ou la maternité de Port-Royal.

# Son histoire

---

## Les révolutions du XXème siècle

Les évolutions importantes du XX<sup>è</sup> m<sup>e</sup> siècle ont fait émerger une nouvelle forme d'exercice qui trouve son aboutissement au début du XXI<sup>è</sup> m<sup>e</sup> siècle. La profession s'élargit et intègre des connaissances en pédiatrie, pathologies de la grossesse et suivi post-natal.

**1916** : les études sont fixées à 2 ans.

**1920** : **Adolphe Pinard**, obstétricien et député de Paris, crée la première école de puériculture à Paris.

**1943** : les études passent à 3 ans.

**1945** : Création des Ordres Professionnels médicaux : médecins, chirurgiens dentistes et sage-femmes. Les pharmaciens créent leur propre Ordre Professionnel.

→ Ces ordres réglementent leurs professions et instaurent un code de déontologie

**1973** : toutes les écoles ont enfin un programme unique.

**1975** : **Simone Veil**, ministre de la Santé, fait voter une loi pour légaliser l'interruption

# Son histoire

---

## Les révolutions du XXème siècle

1982 : Accès des hommes aux études de sage-femme.

1986 : durée des études 4 ans, puis 5 ans en 2011. Les nouvelles compétences obligent à allonger le cursus.

---

1995 : Les sage-femmes peuvent être présidentes de leur Ordre, présidés par des médecins.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les sage-femmes accouchent les femmes à domicile. Avec la création de la Sécurité Sociale en 1945, la prise en charge financièrement est fixée à 12 jours maximum d'hospitalisation pour un accouchement.

Les femmes enceintes sont donc suivies et accouchent dans les établissements hospitaliers qui créent des services de maternité et proposent aux sage-femmes libérales de rejoindre la Fonction Publique Hospitalière.

# Son histoire

---

## Les révolutions du XXème siècle

La sage-femme était seule pour la naissance avec son sens clinique et ses connaissances.

L'annonce de la mort fœtale ou de malformations lui incombait.

L'arrivée de l'échographie, du diagnostic anténatal, du cardiotocographe a modifié complètement sa façon de travailler. Beaucoup de petites maternités ont fermé leurs Portes à partir des années 80.

Le premier plan de périnatalité en 1998 a défini les effectifs dans les maternités en fonction du nombre d'accouchements par an. Des équipes se sont constituées, médecins, sage-femmes, auxiliaires de puériculture pour améliorer la prise en charge des patientes et de leurs petits.

**Aujourd'hui, il ne serait pas pensable de retourner en arrière.**

La bonne coordination de chaque professionnel et le travail en commun ne pourra qu'être bénéfique aux patientes dans l'avenir. Le réseau ville/hôpital doit être renforcé. A l'heure où on parle, voir même pratique déjà l'accouchement en ambulatoire, la sortie précoce, même très précoce sont d'actualité. C'est une **préoccupation majeure de santé publique.**

# Son histoire

---

## Les évolutions récentes

**2009** : La loi HPST (hôpital, patient, santé et territoire) permet aux sage-femmes d'assurer le suivi gynécologique de dépistage et de prévention.

**2014** : Fin de la direction des écoles de sage-femmes par un médecin directeur technique.

**2016** : Autonomisation pour les IVG médicamenteuses après formation et convention avec un établissement hospitalier.

**2019** : la maïeutique connaît une révolution en France. L'art sage-femme devient une science académique avec la reconnaissance de la maïeutique comme discipline universitaire par le **Conseil National des Universités (CNU)**.

# Ses modalités d'exercice

---

En 2024, la profession comptait 24 354 **sage-femmes**, dont 3% d'hommes, avec :

- 57% hospitalières
- 10% privées
- 8% territoriales
- 34% libérales (projection à 70% en 2050)

→ **Les maisons de naissance** : 12 établissements gérés exclusivement par des sage-femmes. Leur ouverture est réévaluée tous les 5 ans. On y dénombre aujourd'hui environ 800 naissances par an.

→ **Les accouchements à domicile** : entre 1500 à 2000 accouchements par an, dont 10 à 12% sont transférés pour pathologie. Cet acte (l'AAD) n'est pas interdit en France.

# Conclusion

---

Les sage-femmes sont aujourd'hui des praticiennes médicales reconnues. Elles assurent un suivi global des femmes et des nouveau-nés, jouent un rôle essentiel en prévention et en dépistage des violences intra-familiales.

Leur collaboration avec les médecins garantit une prise en charge sécurisée et leur implication dans la recherche et l'enseignement contribue à l'évolution de la discipline.

Un nouveau défi s'annonce : les chiffres de la morbidité et de la mortalité néonatales ont fait régresser la France. Améliorer la santé des futures mères aura une incidence sur la santé du nouveau-né. Un large champ de la recherche en maïeutique s'ouvre et entre bien dans les compétences des sage-femmes.

